

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Eure



Projet de plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Buis-sur-Damville (commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton)

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

Elle émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les projets de plan local d'urbanisme ainsi que sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et sur les secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) définis dans le projet de PLU en application respectivement des articles L 153-16, L 151-12 et L 151-13 du code de l'urbanisme.

Dans le cadre du projet de PLU de la commune déléguée de Buis-sur-Damville, la CDPENAF est appelée à se prononcer sur le projet de PLU, sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et sur les STECAL définis en application des articles L. 153-16, L. 151-12 et L 151-13 du code de l'urbanisme.

Lors de sa séance du 16 septembre 2021, la commission a émis un **avis favorable à l'unanimité** sur le projet de PLU, les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et les STECAL de la commune déléguée de Buis-sur-Damville.

Le président de séance,

Laurent Tessier